

PRETS ET OBLIGATIONS HYPOTHECAIRES.—(Suite)

BUREAU D'HOCHELAGA ET JACQUES CARTIER. (Suite)

Date	Montant	Taux d'intérêt	Nom du Prêteur	Nom de l'Emprêteur	Affectant un ou des lots d'un quartier de Montréal ou autres villes	Nature de l'acte
Novembre 30	\$ 231	7	Joseph Urgel Brunet	Cyrus Bélanger	Lachine	Obligation.
" 30	700	8	Dame veuve J. Bre. Raymond	Louis Gauthier	Verdun	"
" 31	600	6	William D. Hamilton	Damase Perrault	St Denis	"
" 30	550	8	Dame Jos. Duclou	Emilien D. Berthelet	Duvernay	"
" 30	150 0	5½	Gustave Orban	Louis Victor Perry	Outremont	Prêt.
" 30	650	6	Dame veuve François Tardif	Joseph P. Lalonde	Verdun	Obligation.
" 30	450	8	Joseph C. Greaves	do	do	"
" 30	350	8	Georgiana Brien dit Desrochers	Prosper Lepain	DeLorimier	"
" 30	2000	5	Hermidas Laberge	Amedée Montpeut	Ville St Pierre	"
" 30	1400	7	The Trust & Loan Co. of Canada	Andrew R. McMaster	St Gabriel	Prêt.
" 30	8000	5½	James Rodger et al	Amable Lallemant	Westmount	"
" 30	2500	6	Dame Hubert O. M. Daignault	Hilaire Corbell	St Jean Baptiste	"
" 30	5 0	8	Cecil Filteau	William C. Gates	Laurier	Obligation.
" 30	1000	7	Joseph Ernest Chicoine	Dame Joseph Hrouillet	Maisonneuve	"
Décembre 1	1000	6	Dame P. Henri Lesage	Aristide Dagenais	St Denis	"
" 1	2000	6	Corinne Lacombe	Joseph Godbout	Hochelaga	"
" 1	2700	6	Dame veuve J. E. Gaboury	Tesphore Pajon	Maisonneuve	"
" 1	1700	6	Alfred Desilets	Alfred David Belisle	St Denis	"
" 1	2000	6	Dame veuve Etienne Crevier	Comte Paquin	Duvernay	"
" 1	14000	6½	The Trust & Loan Co.	The Shamrock Amateur Athletic Association	Laurier	Prêt.
" 1	1500	7	Caisse Populaire de l'Immaculee- Conception	Joseph Alex Vaillancourt	Duvernay	Obligation.
" 1	4500	6	Henry Fry et al.	Robert Neville jr.	Outremont	Prêt.
" 1	4000	6	Dame veuve P. Simon Aubin et al.	Leon Chaput	Emard	Obligation.
" 1	250	8	Dame Auguste A. Foucher	Alphonse Rochon	St Denis	"
" 1	500	7	Anatole Guay	Aldéric Racine	do	"
" 1	600	6	Dame Godfroy Pilon	Louis A. Malouin	do	"
" 1	1800	6	Samuel Claude et al	Rudolphe Simard	DeLorimier	"
" 1	1000	6	Peter D. Crerar	Frank Goodwyn	Paroisse Lachine	Prêt.
" 1	1500	5½	Dame veuve David Yulle	J. O. A. Albert Dupuis	Laurier	"
" 1	2300	7	Dame veuve Daniel Hadley	Alfred Wells	Verdun	"
" 1	1000	6	Louis Nap St-Antoine	D. Wenceslas Gagnon	Maisonneuve	Obligation.
" 1	5000	6	Joseph Aimée Champagne	Joseph Alpheé Champagne	St Denis	"
" 1	1000	6	Hon. Alph. Desjardins et al	Charles Gravel	Maisonneuve	"



SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné, à Ottawa, dans une enveloppe portant la suscription "Soumission pour le steamer des bouées pour le fleuve St-Laurent." seront reçues jusqu'à midi, le

QUATRE DE JANVIER 1911,

pour la construction d'un steamer à hélices jumelles pour le service des bouées dans le fleuve St Laurent livré à Montréal, des principales dimensions suivantes, savoir:—Longueur 31 pieds 6 pouces; profondeur (creux) 15 pieds 6 pouces; tirant d'eau, 10 pieds 6 pouces, et vitesse, 11 nœuds à l'heure.

On peut voir les plans et devis de ce steamer au ministère de la Marine et des Pêcheries, à Ottawa, aux bureaux du Percepteur des douanes, à Toronto, Co lingo et Midland, et aux agences du ministère de la Marine et des Pêcheries, à Montréal, Québec, St John, N.-B., Halifax, N.-E., et Victoria, C.-B.

On peut se procurer les plans et devis en s'adressant au ministère de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, et à l'Agent de ce ministère, à Victoria, C.-B.

Il n'existe pas de formules spéciales de soumission relativement à ce travail.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque chartée, payable à l'ordre du Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, égal à dix pour cent du montant total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne dont la soumission a été acceptée refuse de passer un contrat avec le ministère ou néglige de terminer le steamer conformément au contrat préparé par le ministère. Les chèques des personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées seront remis.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les journaux qui inséreront cette annonce sans y avoir été autorisés par le ministère n'en seront pas payés.

ALEXANDER JOHNSTON,

Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries.

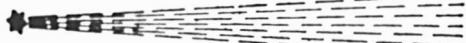
Ministère de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, Canada, 10 octobre 1910.

Si vous voulez des

Tôles Galvanisées

de qualité, spécifiez la Marque

GILBERTSON'S



COMET

Ces tôles ont en leur faveur la Qualité et le Prix.

SEUL AGENT DE VENTE AU CANADA:

ALEXANDER GIBB,

13, RUE ST-JEAN, MONTREAL.



SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné dans une enveloppe portant la suscription: "Soumission pour le Dépôt des bouées à Prince-Rupert," seront reçues jusqu'à midi, le

TROIS JANVIER 1911,

pour la construction d'un dépôt pour les bouées à Prince-Rupert, dans la province de la Colombie-Britannique, y compris la construction d'un quai en béton armé, approche sur chevalets, usine génératrice avec cheminée, hangar pour bouées, magasins, bureaux et maisons, ainsi que l'installation de systèmes d'égout et d'approvisionnement d'eau.

Les plans, devis et articles de la convention peuvent être vus et on peut obtenir des formules de soumission en s'adressant au ministère de la Marine et des Pêcheries, à Ottawa, au bureau de l'agent du ministère de la Marine et des Pêcheries, à Victoria, C.-B., Halifax, N.-E., Saint-Jean N. B., Québec et Montréal, au bureau de poste à Prince-Rupert, C.-B., et à l'édifice de la douane à Winnipeg, Man.

Les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites en bloc et d'après la formule de soumission préparée par le ministère.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque chartée, payable à l'ordre du Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, égal à cinq pour cent du montant total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne dont la soumission a été acceptée refuse de signer les articles de la convention ci-dessus mentionnée ou néglige de terminer l'entreprise conformément au contrat. Les chèques des personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

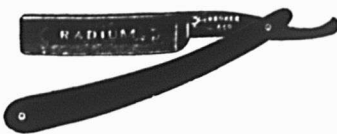
Les journaux qui inséreront cette annonce sans y avoir été autorisés par le ministère n'en seront pas payés.

ALEXANDER JOHNSTON,

Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries.

Ministère de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, Canada, 8 novembre 1910.

RASOIR "RADIUM" de H. BOKER & CO.



Affilé par les ouvriers les plus habiles tous experts dans leur partie. La matière, la main d'œuvre et le fini de ces Rasoirs sont parfaits; chaque Rasoir est garanti durer la vie d'un homme. Demandez notre Brochure Gratuite "Some Pointers for Gentlemen who shave themselves."

(Quelques Indications pour les Hommes qui se rasent eux-mêmes.)

MCGILL CUTLERY CO., Regd. Boîte Postale, 366, Montréal.